



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2019

COMPTE-RENDU

A l'ouverture de la séance, le Maire invite le Conseil Municipal à respecter une minute de silence en hommage d'une part, aux treize militaires qui ont trouvé la mort le 26 novembre 2019 au Mali et d'autre part aux trois secouristes morts dans le crash d'un hélicoptère de la sécurité civile le 1^{er} décembre 2019 dans les Bouches-du-Rhône lors d'une mission résultant des intempéries.

En début de séance, le procès-verbal de la réunion en date du 04 octobre 2019 est soumis à l'approbation des élus. Il est adopté à l'unanimité.

FINANCES - Le Conseil Municipal vote des crédits supplémentaires en section d'investissement pour un montant de 20 000 € afin d'inscrire au budget communal la subvention attribuée par le Conseil départemental du Loiret au titre de l'appel à projets d'intérêt communal (travaux de voirie 2019). Dans la perspective de demandes de subventions auprès du Conseil départemental du Loiret sur fonds d'Etat (produits des amendes de police et de la redevance des mines), il adopte le projet et le plan de financement concernant les travaux de voirie à réaliser en 2020. Dans la perspective de demandes de subventions pour l'année 2020 auprès du même organisme (appel à projets d'intérêt communal), il adopte le projet et le plan de financement concernant les travaux à réaliser à l'épicerie et à la Salle Verdier. Il décide, à compter du 1^{er} janvier 2020 de participer au fonctionnement de la halte-garderie de Ferrières à raison de 2,65 €/heure et par enfant domicilié à Nargis, dans la limite maximum de 20 heures par mois et par enfant et précise qu'il ne participe pas au fonctionnement de la crèche. Il fixe les modalités des indemnités des agents recenseurs et il accorde notamment des indemnités pour frais de déplacement dans le bourg ou les hameaux (150 € et 200 €) et frais téléphoniques (15 € par agent). Le recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

SERVICE DES EAUX - Le Conseil fixe à 0,71 € (augmentation de 0,05 centimes) le tarif de l'eau à facturer à la Commune de Préfontaines à compter du 1^{er} janvier 2020 compte tenu des charges financières concernant les travaux d'entretien du château d'eau à réaliser à court terme. Dans la perspective de demandes de subventions pour l'année 2020, auprès du Conseil départemental du Loiret (appel à projets d'intérêt communal) et de l'Etat (DETR et DSIL) pour l'année 2020, il adopte le projet et le plan de financement concernant les travaux de réhabilitation des réservoirs du château d'eau et du local de pompage.

INTERCOMMUNALITE - Le Conseil Municipal approuve les attributions de compensation définitives 2019 à verser à la CC4V (35 237 €) et autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de ce règlement. Le Conseil Municipal, en complément du débat qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2019, engage la discussion sur le PADD du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) en ce qui concerne la modération de la consommation de l'espace. Il prend acte de la tenue ce jour, en séance, du débat complémentaire portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables proposées du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Vallées ; dit que la délibération correspondante sera affichée durant un mois en mairie et donne pouvoir au Maire pour signer

toute pièce nécessaire à l'accomplissement de ces formalités. Il accepte la modification des statuts de la CC4V concernant la compétence « logement » et « cadre de vie » ainsi que l'ajout de deux compétences facultatives supplémentaires : financement des contributions à verser au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ; transport des élèves des écoles de la CC4V aux piscines de la CC4V dans le cadre de l'apprentissage de la natation scolaire et aux gymnases de la CC4V, transport des enfants et des jeunes des ALSH et ALSH Jeunes aux piscines de la CC4V pendant les vacances et les mercredis de la période scolaire et il autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire. Il prend acte de la présentation du rapport d'activités de la C.C.4.V. relatif à l'année 2018, lequel est consultable en mairie.

DIVERS - Le Conseil Municipal, considérant les nombreux démarchages des sociétés de développement de l'éolien sur le territoire communal tant auprès de la Commune qu'auprès des propriétaires fonciers et exploitants agricoles s'oppose à toute implantation d'éoliennes sur l'ensemble du territoire communal, y compris sur les parcelles privées. Il évoque la réalisation, fin novembre, du pylône de Bouygues Telecom près du château d'eau. Il informe les élus de l'attribution de subventions par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation des diagnostics suivants : Service des Eaux « eau potable » (19 253 €) et pour la Commune « eaux pluviales » (8 832 €). Les ordres de service seront établis prochainement. En 2020, dans le cadre de la commémoration de la libération des camps de concentration, un rosier créé spécifiquement par un rosiériste en hommage aux déportés, sera planté à Nargis, dans la cour de la salle Verdier. Il apprend qu'une plaque commémorative sera apposée sur l'immeuble parisien où naquit la radio anglaise Lilian Rolfe, arrêtée par la Gestapo à Nargis le 31 juillet 1944. Il évoque la préparation budgétaire 2020 pour laquelle il faut solliciter des devis. Il évoque différents points concernant le personnel : le départ en retraite à compter du 1^{er} janvier 2020, de l'agente chargée de l'entretien des locaux communaux, le recrutement d'une employée en CDD pour 12 mois au service ménager, l'éventuel renouvellement d'un contrat aidé qui prend fin le 31 décembre 2019. Il souligne le succès remporté par le repas des Aînés qui a eu lieu le 17 novembre dernier à la salle polyvalente sur le thème des fleurs et apprend que les colis de Noël seront à distribuer aux bénéficiaires d'ici quelques jours. La Fête du Village et la brocante auront lieu les 13 et 14 juin 2020. Les Conseillers sont sollicités pour fournir des photos concernant la crue de 2016 dans la perspective de la mise à jour par la DDT du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation). D'autre part, il apprend la réalisation d'études à Nargis par la Chambre d'Agriculture du Loiret afin de réaliser une carte des sols du département. Il prend connaissance de décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal. Quatre consistent en demandes de subventions auprès du Conseil départemental du Loiret (voir ci-dessus) concernant les travaux à réaliser au château d'eau (Service des Eaux), les travaux de voirie 2020 et les travaux à réaliser à l'épicerie et à la Salle Verdier. La cinquième décision concerne la vente d'une concession trentenaire au cimetière communal.

Enfin, il évoque différentes questions de gestion courante.

La séance est levée à 22 h 30.

NARGIS, le 18 décembre 2019